



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-798**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1200556-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : LES MILLES - 6 COURS BREMOND - CESSION DE L'IMMEUBLE

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - 6 COURS BREMOND - CESSION DE L'IMMEUBLE- Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire d'un immeuble sis 6 cours Brémond aux Milles cadastré section KE n°130p.

Par délibération en date du 24 mai 2019, le Conseil Municipal avait décidé la vente du bien à la SCI FEDERATIONS PARTICIPATIONS au prix de 630 000,00 € H.T. pour un projet de logements et la création d'un espace de coworking.

Par courrier en date du 4 juillet 2019, la SCI Fédérations Participations représentée par XXXXX avait retiré son offre d'acquisition de l'immeuble sis 6 cours Brémond aux Milles.

Le bien avait ensuite été proposé au second candidat XXXXX qui avait également retiré son offre.

Par conséquent, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier, dans sa séance du 13 octobre 2020, a décidé de lancer à nouveau la commercialisation du bien au prix fixé par le service des Domaines, soit 600 000 € HT. Ce bien d'une surface de 283 m² (Loi Carrez) est constitué d'une bastide abritant anciennement une crèche et d'une maisonnette occupée auparavant par la police municipale.

Un cahier des charges a été rédigé en précisant les règles à respecter.

L'immeuble a été mis à la vente par affichage et sur le site internet de la Ville du 15 février 2021 au 15 avril 2021 inclus.

Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 31 mai 2021 à 16h30.

Suite à l'appel à concurrence, trois offres, sur les quatre-vingt-douze retraits de dossiers et les dix-neuf visites réunissant 40 personnes, ont formulé des propositions.

Les trois dossiers ont été ouverts le 3 juin 2021 préalablement à la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier qui les a examinés le 22 juin 2021 afin de proposer un lauréat au Maire.

Il s'agit de la SCPI KYANEOS PIERRE représenté par XXXXX

La SCPI KYANEOS est domiciliée sis 8, rue d'Annanelle, 84 000 Avignon. Elle est immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 839 154 614.

Le projet présenté par la SCPI a été retenu pour son programme prévisionnel de six logements à la location. La Société KYANEOS PIERRE est spécialisée dans l'immobilier résidentiel. Elle remembre les appartements afin d'obtenir des appartements plus agréables à vivre. Son objectif est d'améliorer systématiquement la performance énergétique et le confort des logements. Elle privilégie les matériaux bios sourcés comme la laine de riz, le chanvre ou la paille. Elle privilégie également les entreprises locales, situées à moins de 50 km.

XXXXX propose l'acquisition de l'immeuble cadastré KE n° 130 p au prix de 600 000 € H.T. (Six cent mille) sans conditions suspensives.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

VU l'article L 2241-1 du CGCT,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis de France Domaines en date du 14 janvier 2021 estimant le bien à 600 000 € HT.

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2019-181 en date du 24 mai 2019.
- **PRONONCER** la désaffectation de l'immeuble cadastré section KE n°130 p.
- **PRONONCER** le déclassement de l'immeuble cadastré section KE n°130 p.
- **DÉCIDER** la vente, au prix de 600 000 € HT, de l'immeuble cadastré section KE n°130 p à la SCPI KYANEOS PIERRE dans le cadre des conditions indiquées dans le présent rapport.
- **AUTORISER** la substitution, que sous l'expresse condition que le projet immobilier, décrit dans la proposition faite par la SCPI KYANEOS PIERRE ne soit aucunement modifiée et qu'elle détienne plus de 50% des parts de la société substituée.
- **AUTORISER** la SCPI KYANEOS PIERRE ou la Société qui lui sera substituée à déposer le permis de construire et les pièces nécessaires.

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant, délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

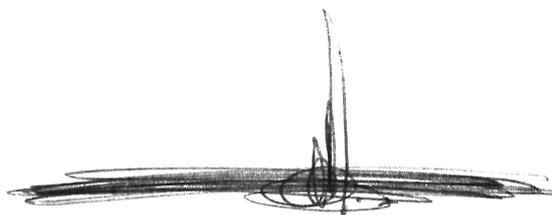
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00